



COMMISSION COMPETITIONS JEUNES FEMININES

PV du 03/10/24

Présents : Mmes Ouhssakou Saba, Piveteau Cindy, Salzat Vanessa, Mrs Lucas Serge, Simon Fabrice (validation électronique)

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs concernant les 2 dernières rencontres. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13, U15, U17, U19, Seniors, U13F, U15F, U17F, U18F, Seniors F, Futsal, Foot Détente, Foot Entreprise. Le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution qui sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48h accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non-utilisation. (Art.17 des Règlements Sportif du District).

CATEGORIE U13F à 8

Feuilles de matchs non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi avant minuit le jour du match pour FMI et 24H pour feuille match papier)

- 29433692 28/09/24 Poule B Talence Fc 1 / Mérignacais Sa 1

Demandes de modifications

(L'article 6 du règlement sportif prévoit d'en faire la demande 10 jours avant la rencontre)

- 29431994 Poule E Cissac Sa 1 / Bassin Arcachon Fc 1 du 28/09/24 reporté au 19/10/24

Compte tenu du motif la Commission valide le report

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
28/09/24	B	29433692	Talence Fc	580608	Feuille de match informatisée transmise hors délai	46€

*Tarifs et Amendes 2024/2025 du district de la Gironde

CATEGORIE U15F à 8

Feuilles de matchs non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi avant minuit le jour du match pour FMI et 24H pour feuille match papier)

- 29438230 28/09/24 Poule B Bassens Cmo 1 / Labouheyre Fc 1

Demandes de modifications

(L'article 6 du règlement sportif prévoit d'en faire la demande 10 jours avant la rencontre)

- 29434406 Poule A Eymet Fc 1 / Béglais Ca 1 du 28/09/24 reporté au 02/11/24
- 29434230 Poule A Bruges Es 1 / Arsac le Pian Médoc 1 du 28/09/24 rencontre inversée

Compte tenu du motif la Commission valide les modifications



COMMISSION COMPETITIONS JEUNES FEMININES

PV du 03/10/24

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
28/09/24	B	29438230	Bassins Cmo	535776	Feuille de match informatisée transmise hors délai	46€

Tarifs et Amendes 2024/2025 du district de la Gironde*CATEGORIE U15F à 11**

- RAS

CATEGORIE U14/U17 F à 8

- RAS

CATEGORIE U18F à 11**Niveau 1 LFNA****Feuilles de matchs non parvenues**

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi avant minuit le jour du match pour FMI et 24H pour feuille match papier)

- 29211874 08/09/24 Poule A Mérignacais Sa 1 / Bordeaux Rc 1

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
08/09/24	A	29211874	Mérignacais Sa	505679	Feuille de match informatisée non transmise	46€
28/09/24	A	29211885	Andernos Sport Fc	505701	1 ^{er} forfait	57,50€

Tarifs et Amendes 2024/2025 du district de la Gironde*Serge Lucas****Animateur de la commission**



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2024/2025

COMMISSION COMPETITIONS JEUNES FEMININES

PV du 03/10/24

3/3